

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

24 mars 2006

SOMMAIRE

3H International S.A., Luxembourg	29386	Fashion One Holding, S.à r.l., Luxembourg	29419
A.D.S.L., Affrètements, Distributions, Services, Logistic S.A., Dudelange	29390	Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	29416
AB Pro Data, S.à r.l., Luxembourg	29421	Fashion One Participations, S.à r.l., Luxembourg .	29423
Alexis Project Contractors S.A., Luxembourg	29391	Financière Forêt S.A., Luxembourg	29395
All Properties Ventures S.A., Luxembourg	29402	Fincopper S.A., Luxembourg	29424
Alnew Luxembourg International, S.à r.l., Muns- bach	29420	Findexa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29411
Andimahia S.A., Luxembourg	29415	Findexa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29415
AO2 Producing S.A., Winrange	29393	FS Investment, S.à r.l., Luxembourg	29386
Asia Multiplex, S.à r.l., Luxembourg	29384	Galler International S.A., Kleinbettingen	29419
Assor (Lux) S.A., Luxembourg	29384	Gestiolux S.A.H., Luxembourg	29383
Bacon S.A., Luxembourg	29423	Global Fund Services (Luxembourg) S.A., Muns- bach	29423
Barnes Group Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxem- bourg	29389	Global Ventures S.A., Luxembourg	29389
Berlage Finance, S.à r.l., Luxembourg	29416	Global Ventures S.A., Luxembourg	29389
BernaimmoTrans, S.à r.l., Luxembourg	29402	H.H.R.F. Finances S.A., Luxembourg	29392
BM Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	29380	H.H.R.F. Finances S.A., Luxembourg	29392
Buster S.A., Luxembourg	29423	H.H.R.F. Finances S.A., Luxembourg	29392
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg	29385	H.H.R.F. Finances S.A., Luxembourg	29392
Cargo Ventures S.A., Strassen	29387	Hadan, S.à r.l., Luxembourg	29415
Château International Holding S.A., Luxembourg .	29408	Histrag S.A., Luxembourg	29405
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg	29423	HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunika- tions- und Sicherheitssysteme, GmbH, Esch-sur- Alzette	29379
Chrysalis Investment S.A., Luxembourg	29381	Hutchison 3G Entreprises, S.à r.l., Luxembourg . .	29388
Cila Holdings S.A., Luxembourg	29379	IPEF III Holdings No 3 S.A., Luxembourg	29405
Clear Sin Investments S.A., Luxembourg	29391	IPEF III Holdings No 3 S.A., Luxembourg	29405
Croma International Trading S.A., Luxembourg . .	29390	IPEF III Holdings N° 5 S.A., Luxembourg	29391
Crown Imperial Invest S.A., Luxembourg	29390	IPEF III Holdings N° 5 S.A., Luxembourg	29391
Demex International S.A., Luxembourg	29398	Islandsbanki Asset Management S.A., Luxem- bourg	29388
Edo Investments S.A., Luxembourg	29386	Kingspan Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	29405
Eisleicker Bau'ren Hamen, S.à r.l., Bilsdorf	29410	L.F. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29404
Enterhold S.A., Luxembourg	29402	Leman Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg .	29388
EPI Q2 GP, S.à r.l., Luxembourg	29405	Little Mami S.A., Luxembourg	29424
Esina S.A., Luxembourg	29416	Lomitex, S.à r.l., Luxembourg	29386
Etimine S.A., Bettembourg	29383	Lower Basin Holding S.A., Luxembourg	29407
Euro Truck Finances S.A., Luxembourg	29390	Lower Basin Holding S.A., Luxembourg	29407
Euro-Pose, S.à r.l., Dudelange	29385	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29381
European Maintenance & Services S.A., Luxem- bourg	29391		

M.M. Model Movement S.A., Luxembourg	29415	ProLogis UK XXX, S.à r.l., Luxembourg	29404
Macrolux S.A., Luxembourg	29406	Pyung-IL Industries Company S.A., Luxembourg	29390
Medusa Capital S.A., Luxembourg	29391	Redwater, S.à r.l., Luxembourg	29385
MGI Invest, S.à r.l., Luxembourg	29386	Robeco Luxembourg S.A., Luxembourg	29396
Nove Butovice, S.à r.l., Luxembourg	29424	Robeco Luxembourg S.A., Luxembourg	29398
PA Consulting Group S.A., Luxembourg	29384	Saint Clair Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29402
PA International Financing Luxembourg & Cie SNC, Luxembourg	29387	Saipem (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29383
Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg	29388	Schotsman S.A., Luxembourg	29392
Paras International S.A., Strassen	29424	Simmetria Participations S.A., Luxembourg	29417
Parinvest S.A., Luxembourg	29403	Sinopia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	29402
Parinvest S.A., Luxembourg	29403	SOPRILUX, Société Financière Privée Luxem- bourgeoise S.A.H., Luxembourg	29383
PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	29380	Sofin Credit S.A.H., Luxembourg	29378
Peak Performance, S.à r.l., Luxembourg	29387	Sogespa Insurance Broker S.A., Luxembourg	29403
Pneu Investments S.A., Luxembourg	29385	Sogespa Insurance Broker S.A., Luxembourg	29404
Procurium International, S.à r.l., Luxembourg	29405	Tamaris S.A., Luxembourg	29409
Prodimalux, S.à r.l., Luxembourg	29383	Taverner Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg	29381
ProLogis European Holdings IX, S.à r.l., Luxem- bourg	29410	Telemat S.A.	29416
ProLogis European Holdings VI, S.à r.l., Luxem- bourg	29380	TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Lu- xembourg	29389
ProLogis Netherlands, S.à r.l., Luxembourg	29379	TL Investments S.A., Luxembourg	29387
ProLogis UK LVIII, S.à r.l., Luxembourg	29380	Trinity Investments S.A., Luxembourg	29384
ProLogis UK LXII, S.à r.l., Luxembourg	29379	Vitech Holding, S.à r.l., Luxembourg	29378
ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Luxembourg	29408	West Control S.A., Luxembourg	29388
		Zymase Participations S.A., Luxembourg	29409

SOFIN CREDIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.008.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 2002 à 18.00 heures

Résolutions

1. L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- Mme Klein-Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- Mme Kompert Wiesława Helena, Jaworzno, Pologne,
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* du commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;
qui acceptent, pour l'exercice social 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05156. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(112441.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VITECH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.945.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112392.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.261.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(112155.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis UK LXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.240.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(112157.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HMP BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR TELEKOMMUNIKATIONS- UND SICHERHEITSSYSTEME, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.
R. C. Luxembourg B 50.015.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112159.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CILA HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 55.766.

DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2005 prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société Anonyme CILA HOLDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Pour CILA HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112265.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis UK LVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.226.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112161.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.899.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112163.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BM DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 96.817.

Par courrier recommandé daté du 6 décembre 2005 et adressé au siège social de la société, M. Paul Bloammert a démissionné de son mandat de gérant administratif avec effet immédiat.

M. Jean-Pierre Macecchini est désormais seul gérant de la société BM DIFFUSION, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112166.3/607/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PEP GCO HL CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.680.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 novembre 2005 que:

M. John Hahn, avec adresse professionnelle au 78 Brook Street, UK-W1K 5EF London a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;

M. Patrick Corso, avec adresse professionnelle au 78 Brook Street, UK-W1K 5EF London a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;

M. Robert Sudo, avec adresse professionnelle au 78 Brook Street, UK-W1K 5EF London a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112251.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CHRYSALIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.616.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(112167.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TAVERNER INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.494.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés tenue au siège social le 12 décembre 2005

L'Assemblée a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Eric Biren, Gérant A,
- Monsieur Vincent Goy, Gérant A,
- Monsieur Fabrice Collin, Gérant A,
- Monsieur Paul Hanau, Gérant B,
- Monsieur Alfred Lang, Gérant B,

pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005;

2. de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005.

Pour la société

TAVERNER INVESTMENTS LLP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(112169.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.571.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LASER INDUSTRIES LTD., a company with registered office at Atidim Industrial Park, P.O. Box 13135, Neve Sharett, Israel 61131, hereby represented by Mr Denis Brettnacher, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given on December 12th, 2005.

The prenamed proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the District Court of Luxembourg under the number B 81.571, has been incorporated by deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated April 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 979 of November 8, 2001, amended lastly pursuant to a deed of the same notary Schwachtgen dated December 31st, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 189, dated February 21st, 2003.

That the issued share capital of the Company is set at three hundred and forty-three thousand Euro (343,000.- EUR), represented by three thousand four hundred and thirty (3,430) parts of a par value of one hundred Euro (100.- EUR), which have been entirely paid in.

That LASER INDUSTRIES LTD., prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the Company, LASER INDUSTRIES LTD., hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per today.

That LASER INDUSTRIES LTD., moreover states to be the liquidator of the Company and to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le (...).

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société LASER INDUSTRIES LTD., avec siège social à Atidim Industrial Park, P.O. Box 13135, Neve Sharett, Israel 61131, ici représentée par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée le 12 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 81.571, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 979 du 8 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 du 21 février 2003.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent quarante-trois mille euros (343.000,- EUR) représenté par trois mille quatre cent trente (3.430) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante LASER INDUSTRIES LTD., prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que la comparante LASER INDUSTRIES LTD., déclare en outre prendre la fonction de liquidateur de la Société et de prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2006, vol. 469, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(002653.3/5770/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SOPRILUX, SOCIETE FINANCIERE PRIVEE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.440.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(112171.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GESTIOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.032.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(112172.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PRODIMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 54.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRODIMALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(112187.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ETIMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 21.179.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Dr K. Oral / C. Zago

Sales Manager / Financial Manager

(112189.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SAIPEM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112196.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ASIA MULTIPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 400.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.717.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04585, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(112192.3/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ASSOR (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 46.260.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 4 novembre 2005 la nomination de l'administrateur M. Dechelette Romain, demeurant au 23, avenue Charlebourg, F-92250 La Garenne Colombes.

Son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire de 2007 qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112208.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PA CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 37.184,03.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 27.393.

En date du 14 décembre 2005, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Brian Darren Dowds de son mandat d'Administrateur de la Société et de nommer en son remplacement Van Den Berg Cees, domicilié Elzenhof, 5, 3645 EP Vinkeveen, Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112213.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TRINITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 112.149.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 14 décembre 2005, que le siège social de la Société a été transféré au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(112215.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

29385

EURO-POSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 8, rue de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 40.678.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 19 décembre 2005 que Monsieur Luc Paquet a cédé ses 49 parts sociales dans la société à Monsieur Pascal Feitler.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

Pascal Feitler.	100 parts sociales
Total.	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112222.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.851.

—
EXTRAIT

M. Parker Simes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG), S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112227.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

REDWATER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 97.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112230.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PNEU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.329.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 novembre 2005, que:

- la démission de M. Bengt Wulker, Box 16, S-432 21 Varberg, Suède (né le 27 juillet 1948 à Varberg, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée;

- Me Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(112252.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LOMITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 97.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112234.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(112235.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 103.511.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112237.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MGI INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 97.047.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112238.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

3H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2005

- Il est décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs, de 3 à 4.
- Est nommé administrateur supplémentaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Gabriel Champrenaud, analyste, demeurant 3, Chemin du Châtaigner à CH-1026 Echandens.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112273.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG & CIE SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 331.222.900,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.521.

En date du 14 décembre 2005, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de O'Loughlin Christopher de son mandat de Gérant de la Société et de nommer en son remplacement Van Den Berg Cees, domicilié Elzenhof, 5, 3645 EP Vinkeveen, Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112247.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PEAK PERFORMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.441.

EXTRAIT

En date du 2 décembre 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Angelo Schenkers en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} décembre 2005.
- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112250.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.125.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(112258.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CARGO VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 86.297.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2005, volume 150S, folio 74, case 5, que la clôture de la Société Anonyme CARGO VENTURES S.A., ayant eu son siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

E. Schlessler

Notaire

(112285.3/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ISLANDSBANKI ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(112260.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Signature

(112266.3/216/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.131.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(112267.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

WEST CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112277.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HUTCHISON 3G ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.577.

En date du 22 août 2000, date de constitution de la société sus-mentionnée, Madame Susan Chow a été nommée en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112281.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 69.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112292.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112294.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BARNES GROUP LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 12.700,-.

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxemburg B 110.187.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. Dezember 2005

Am 14. Dezember 2005, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

- Herrn Petrus Cornelius van Tol als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzurufen;
- den alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft, BARNES GROUP LUXEMBOURG (No. 1), S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 111.187, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2005.

BARNES GROUP LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112295.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.976.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2005

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 novembre 2005 que:

- l'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Demetrio Mauro, demeurant au 5, Via Umberto II à I-10022 Carmagnola du poste de gérant de catégorie A et B de la société, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112364.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

A.D.S.L., AFFRETEMENTS, DISTRIBUTIONS, SERVICES, LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 92.134.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu au siège social en date du 4 avril 2005 que: Monsieur Marc Morhain, demeurant à F-57310 Rurange les Thionville, 4, rue des Bouvreuils a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112296.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PYUNG-IL INDUSTRIES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112297.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.813.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112298.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EURO TRUCK FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 100.908.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(112299.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CROWN IMPERIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 86.736.

—
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(112302.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MEDUSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 77.959.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112301.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112304.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EUROPEAN MAINTENANCE & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 87.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112307.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CLEAR SIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112309.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS NO. 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.651.

Les comptes annuels au 31 juillet 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112360.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS NO. 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.651.

Les comptes annuels au 31 juillet 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112362.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SCHOTSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112311.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112346.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112345.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112343.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112342.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

H.H.R.F. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.647.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112352.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

AO2 PRODUCTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 113.027.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabian Vanbergen, administrateur de société, demeurant à B-4860 Pepinster (Belgique), 117, Grand'Ry Wegnez,

2. Monsieur Olivier Bernard, délégué commercial, demeurant à B-4190 Ferrières (Belgique), 6, Le Houpet,

3. Madame Ann Byrom, déléguée commercial, demeurant à B-4190 Ferrières (Belgique), 6, Le Houpet.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de AO2 PRODUCTING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wincrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la vente de produits d'entretien et de papiers,
- la vente de bases pour crèmes glacées et d'huiles, ainsi que d'une manière générale de tout le matériel pour l'HORECA, à l'exception des grandes cuisines.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en-certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Fabian Vanbergen, préqualifié, quatre-vingt-dix-huit actions.	1
2. Monsieur Olivier Bernard, préqualifié, une action.	1
3. Madame Ann Byrom, préqualifiée, une action.	1
Total: cent actions	100

Le prédit capital a été libéré par des versements en numéraire à concurrence de la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La libération intégrale, savoir à raison de seize mille euros (16.000,- EUR), faisant pour chaque action cent soixante euros (160,- EUR), doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fabian Vanbergen, administrateur de société, né à Ougrée (Belgique), le 8 janvier 1968, demeurant à B-4860 Pepinster (Belgique), 117, Grand'Ry Wegnez,
 - b) Monsieur Olivier Bernard, délégué commercial, né à Liège (Belgique), le 26 novembre 1971, demeurant à B-4190 Ferrières (Belgique), 6, Le Houpet,
 - c) Madame Ann Byrom, déléguée commercial, née à Verviers (Belgique), le 8 juillet 1972, demeurant à B-4190 Ferneres (Belgique), 6, Le Houpet.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, né à Luluabourg (Congo), le 6 novembre 1957, demeurant à B-4163 Anthisnes, 17, Chemin des Patars.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: Coustet, Peiffer, Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 16, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 décembre 2005.

M. Decker.

(002415.3/241/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

FINANCIERE FORET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.888.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2005, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Philippe Taranto, en tant qu'administrateur B de la société;
- nomination de Madame Gaëlle d'Engremont, demeurant au 13, rue du Chemin Vert, F-75011 Paris, en tant qu'administrateur B pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112341.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ROBECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.234.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the «Meeting») of ROBECO LUXEMBOURG S.A., (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 287-289, route d'Arlon, Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 7 July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 739 on 26 July 2005.

The Meeting was presided over by Mr Antonios Nezeritis, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Quentin Mallié, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Kristel Gilissen, maître en droit, in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the two thousand (2,000) shares currently in issue in the Corporation are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda is as follows:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Corporation from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) to two and a half million Euro (EUR 2,500,000.-) by a contribution in cash for an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-).

2) Issuance of five hundred (500) new shares without par value.

3) Allocation of the new shares issued against the contribution in cash.

4) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at two and a half million Euro (EUR 2,500,000.-), divided into two thousand five hundred (2,500) registered shares without par value, each fully paid-up.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) in order to raise it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) up to two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) by a contribution in cash of an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-).

Proof of existence and availability of the contribution in cash has been provided to the undersigned notary.

Second resolution

Consequently, the Meeting resolved to issue five hundred (500) new shares without par value. The corporate capital will be represented by two thousand and five hundred (2,500) shares without par value.

Third resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the five hundred (500) new shares the majority shareholder the company ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT B.V., having its registered office in Coolsingel 120, 3011 AG Rotterdam the Netherlands.

Subscription - Payment

Then ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT B.V., prenamed,
here represented by Ms Kristel Gilissen, prenamed,
by virtue of one of the aforementioned proxies,

represented as aforementioned, declared to subscribe to all the five hundred (500) new shares and to pay them in as mentioned in the first resolution.

Fourth resolution

In consequence of the above resolutions, the Meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-), divided into two thousand five hundred (2,500) registered shares without par value, each fully paid-up.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at eight thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de ROBECO LUXEMBOURG S.A., («la Société») une société anonyme ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 739 en date du 26 juillet 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonios Nezeritis, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Monsieur Quentin Mallié, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Mademoiselle Kristel Gilissen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de deux millions euros (EUR 2.000.000,-) à deux millions et demi euros (EUR 2.500.000,-) par des apports en numéraires pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

2) Emission de cinq cents (500) nouvelles actions sans valeur nominale.

3) Allocation des nouvelles actions émises contre des apports en numéraires.

4) Modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions et demi euros (EUR 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, celle-ci décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à celui de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par des apports en numéraire pour un montant cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

La preuve de l'existence et de la disponibilité des apports en numéraire a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée a décidé d'émettre cinq cents (500) nouvelles actions sans valeur nominale. Le capital social sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Coolsingel 120, 3011 AG Rotterdam, Pays-Bas.

Souscription - Libération

Ensuite ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT B.V., prédésignée,

ici représentée par Mademoiselle Kristel Gilissen, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire à toutes les cinq cents (500) actions nouvelles et les libérer comme il est repris à la première résolution.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

29398

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la Société, sont évalués à huit mille euros.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Fait et passé à Luxembourg, a la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Nezeritis, Q. Mallie, K. Gillissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2005, vol. 434, fol. 37, case 10. – Reçu 5.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002445.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ROBECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.234.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002446.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

DEMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 113.034.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

La société de droit luxembourgeois ACOFI S.A., RCSL numéro B 91.523, dont le siège social est 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Heyse, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

- Monsieur Heyse Luc, expert-fiscal, demeurant professionnellement 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DEMEX INTERNATIONAL S.A. (Ci après «la société»), avec une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'import/export ainsi que la vente en gros et au détail d'articles de jardinerie.

Elle pourra également gérer des licences et/ou franchises commerciales ainsi que toutes activités commerciales, industrielles de nature à étendre son activité ou son objet social.

Elle pourra faire également toute prestation administrative, de secrétariat et de comptabilité pour des tiers.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération et faire tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cent vingt euros) chacune.

Souscription

Les actions ont été souscrites par:

ACOFI S.A.....	99 actions
HEYSE LUC	1 action
Total	100 actions

Les actions ont été libérées intégralement de sorte que le montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) est à présent à l'entière disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Les actions donneront droit aux mêmes droits sociaux pour chaque actionnaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

En cas d'actions nominatives, un registre des actions sera tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que les mentions des transferts des actions et des dates de ces transferts.

Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action la société aura droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant son juste propriétaire.

Art. 6. Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, à Luxembourg-Ville, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00. Si ce jour et un jour férié bancaire, l'assemblée annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales annuelles se tiendront aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocations.

Art. 9. Les conditions de délais et quorum requises par la loi s'appliquent aux convocations et à la conduite des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf disposition contraire ci-après.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par un original soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf disposition contraire de la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut par le commissaire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et, en ce qui concerne les actions nominatives, envoyé par lettre recommandée au moins 15 jours avant l'assemblée générale, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Au cas où certaines des actions seraient au porteur, les convocations aux assemblées se feront par voie de publications contenant l'ordre du jour et qui seront insérées deux fois, par huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée, dans le mémorial et dans un quotidien luxembourgeois.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation public.

Art. 11. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société et resteront en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation, ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un président et un vice-président parmi ses membres. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation (qui devra être dans la ville de Luxembourg).

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la société, dont un ou plusieurs directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints, et d'autres fondés de pouvoirs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société.

Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être mais peuvent être administrateurs ou actionnaires de la société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs et au moins quarante-huit avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit soit par lettre ou téléfax, ou par câble, télégramme ou télex, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoqués. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la société. Les administrateurs ne pourront pas engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisé par une résolution spéciale du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opération en vue de l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale de sa gestion aux fondés de pouvoir de la société ou à toute autre personne de son choix.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou d'autres firmes ne pourront être affectées ou viciées par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en seraient administrateurs, directeurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de ce chef privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelques affaires de la société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

La société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la société, ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le conseil d'administration peut nommer un administrateur délégué et-/ou un directeur général qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et de la poursuite de l'orientation générale de la société.

La délégation à la gestion journalière d'un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 17. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société et restera en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Il sera sur le bénéfice net annuel de cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation de frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500,- EUR.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale

Et à l'instant, le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes au nom et pour le compte de ses mandants:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- ACOFI S.A., prénommée;

- Monsieur Heyse Luc, expert-fiscal, domicilié professionnellement 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg, né à Luxembourg le 2 mars 1964;

- Monsieur Jacques Fostier, expert-comptable, né à Charleroi, le 29 janvier 1949, demeurant Grand-rue 26 à B-6637 Fauvillers (Belgique);

- Monsieur Heyse Luc, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010:

NASSAU MANAGEMENT LTD, avec siège social à Sheffield (UK).

4. Le siège est établi à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Capellen.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heyse, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2005, vol. 433, fol. 73, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 décembre 2005.

C. Mines.

(002513.3/225/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ALL PROPERTIES VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.477.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112314.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SAINT CLAIR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 691.225,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.995.

En date du 17 mai 2005, l'associé PPMV NOMINEES LIMITED, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R OHH London, United Kingdom a changé de dénomination en PPMC NOMINEES LIMITED.

En conséquence, PPMC NOMINEES LIMITED détenant 15.140 parts classe A et 12.509 parts classe B devient l'associé unique de SAINT CLAIR, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112320.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.976.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Pour ENTERHOLD S.A.

J. Reuter

(112348.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SINOPIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.264.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(112355.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BERNAIMMOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 101.343.

Il résulte d'une réunion des associés en date du 22 juillet 2005 que le siège social de la société est transféré de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112378.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005. Signature.
(112347.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005. Signature.
(112349.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005. Signature.
(112350.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SOGESPA INSURANCE BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.689.

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGESPA INSURANCE BROKER S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.689, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 8 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 141 du 15 février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danièle Seca, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Mazuer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article quatre des statuts quant à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le Courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la gestion de portefeuilles d'assurances pour compte propre ou pour compte de tiers tant au niveau national qu'international.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 et notamment toutes les opérations financières mobilières ou immobilières, civiles, ou commerciales se rattachant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le Courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la gestion de portefeuilles d'assurances pour compte propre ou pour compte de tiers tant au niveau national qu'international.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 et notamment toutes les opérations financières mobilières ou immobilières, civiles, ou commerciales se rattachant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Seca, M. Mazuer, J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2005, vol. 434, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002440.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SOGESPA INSURANCE BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002441.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

L.F. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.317.

Le bilan pour la période du 16 juillet 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(112359.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ProLogis UK XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.435.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112418.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

KINGSPAN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.550.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(112361.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS NO. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.067.

Les comptes annuels au 31 mai 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112365.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS NO. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.067.

Les comptes annuels au 31 mai 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112366.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EPI Q2 GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.978.

Le bilan pour la période du 26 juillet 2005 (date de constitution) au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112367.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HISTRAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112368.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PROCURIUM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(114267.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

MACROLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.095.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACROLUX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.095, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1349 du 17 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille trois cent quatre-vingts (6.380) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à I-00197 Rome, Viale Bruno Buozzi, 60, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2.- Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

3.- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Ferdinando Veneziale, avocat, né à Naples, le 20 octobre 1966, demeurant à I-86170 Isernia, Via Libero Testa, 15.

4.- Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5.- Nomination des membres du collège syndical se composant comme suit:

a. Dott. Giuseppe Taragoni, dottore commercialista, né à Rome, le 16 février 1961, demeurant à I-00064 Rome, Via della Stazione di Cesano, 482, Président.

b. Dott.ssa Daniela Casafina, dottore commercialista, née à Rome, le 24 juillet 1963, demeurant à I-00172 Rome, Viale Palmiro Togliatti, 575, Titulaire.

c. Dott. Leonardo Palma, dottore commercialista, né à Rome, le 18 novembre 1972, demeurant à I-00144 Rome, Via Copenaghen, 9, Titulaire.

d. Sig. Giampiero Dell'Uomo, comptable, né à Rome, le 21 avril 1965, demeurant à I-00136 Rome, Via Girolamo Nisio, 57, Suppléant.

e. Sig. Filippo Pinna, comptable, né à Rome, le 17 septembre 1951, demeurant à I-00156 Rome, Largo Edoardo Stucchi, 22, Suppléant.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 2005 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-00197 Rome, Viale Bruno Buozzi, 60, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Ferdinando Veneziale, avocat, né à Naples, le 20 octobre 1966, demeurant à I-86170 Isernia, Via Libero Testa, 15.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination des membres du collège syndical («Collegio Sindacale») se composant comme suit:

- a. Dott. Giuseppe Taragoni, docteur commercialista, né à Rome, le 16 février 1961, demeurant à I-00064 Rome, Via della Stazione di Cesano, 482, Président.
- b. Dott.ssa Daniela Casafina, docteur commercialista, née à Rome, le 24 juillet 1963, demeurant à I-00172 Rome, Viale Palmiro Togliatti, 575, Titulaire.
- c. Dott. Leonardo Palma, docteur commercialista, né à Rome, le 18 novembre 1972, demeurant à I-00144 Rome, Via Copenaghen, 9, Titulaire.
- d. Sig. Giampiero Dell'Uomo, comptable, né à Rome, le 21 avril 1965, demeurant à I-00136 Rome, Via Girolamo Nisio, 57, Suppléant.
- e. Sig. Filippo Pinna, comptable, né à Rome, le 17 septembre 1951, demeurant à I-00156 Rome, Largo Edoardo Stucchi, 22, Suppléant.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Maître Enrico Parenti, notaire, né à Rome, le 4 décembre 1939, demeurant à I-00196 Rome, Piazzale delle Belle Arti, 1,

avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Rome, à l'effet d'accomplir individuellement ou conjointement toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société en Italie, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Septième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 94, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002451.2/242/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112391.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112390.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.442.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Lorenzo D'Ormea, demeurant à I-00198 Rome, Via Lungotevere Flaminio, 24,

ici représenté par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 13 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 8 décembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 novembre 2001, publié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 914 du 15 juin 2002.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Lorenzo D'Ormea, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société CHATEAU INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2005, vol. 433, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002454.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.945.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112420.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

29409

ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.897.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur André Rooms, retraité, demeurant à Gilles de Pélichylei 61, B-2970 Schilde,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 18 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, prénommé, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1008 du 9 octobre 2004.

- La société a actuellement un capital social de quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (EUR 24,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur André Rooms, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ZYMASE PARTICIPATIONS S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société ZYMASE PARTICIPATIONS S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ZYMASE PARTICIPATIONS S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société et du registre des actionnaires nominatifs de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002456.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

TAMARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.947.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(112396.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EISLECKER BAU'REN HAMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 42, rue Abbé Neuens.

R. C. Luxembourg B 104.633.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Théodore Meyrer, maître-boucher, né à Luxembourg, le 31 mars 1943, demeurant au 13, rue Nicolas Luxen, L-5856 Hesperange;

2.- Madame Andrée Mousel, sans état particulier, née à Luxembourg, le 25 novembre 1944, épouse de Monsieur Théodore Meyrer, demeurant au 13, rue Nicolas Luxen, L-5856 Hesperange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

1.- Qu'ils sont les deux (2) seuls et uniques associés de la société EISLECKER BAU'REN HAMEN, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 42, rue Abbé Neuens, L-8811 Bilsdorf,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations numéro 05 du 7 janvier 1997,

et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Diekirch, section B sous le numéro 4190.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée EISLECKER BAU'REN HAMEN, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67 EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (24,78 EUR), chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social susmentionné, sont détenues par Monsieur Théodore Meyrer, prénommé, à raison de deux cent cinquante (250) parts sociales et par son épouse Madame Andrée Mousel, prénommée, également à raison de deux cent cinquante (250) parts sociales.

4.- Que les deux (2) seuls associés susdits déclarent expressément dissoudre ladite Société avec effet au 31 décembre 2005.

5.- Que les mêmes associés déclarent en outre que tout le passif de la Société EISLECKER BAU'REN HAMEN, S.à r.l. a été réglé, et qu'ils sont investis de tout l'actif de la Société de façon à ce que la liquidation de cette dernière puisse être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'ils sont personnellement tenus de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de ladite Société.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'associée, Madame André Mousel, préqualifiée, en sa qualité de seule et unique gérante de la Société présentement dissoute, pour l'accomplissement de son mandat de gérante unique jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prénommés ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Meyrer, A. Mousel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005, vol. 899, fol. 59, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002467.3/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.997.

—
Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112422.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 1,988,925.-.**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.546.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of the month of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENIRO AB, a company limited by shares governed by the laws of Sweden, having its registered office at Gustav III:s Boulevard 40, SE-169 87 Stockholm, Sweden, registration number 556588-0936,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2005.

I. The said proxy will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 100.546, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 19 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 652 of 25 June 2004 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 26 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 968 of 30 September 2005.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert the existing share capital of one million nine hundred eighty-eight thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1,988,925.-) into Norway Krone at the Euro/Norway Krone conversion rate as at 13 December 2005 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point nine five eight two Norway Krone (NOK 7.9582) - so that the subscribed capital after conversion is set at fifteen million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-two point nine three five Norway Krone (NOK 15,828,262.935), represented by seventy-nine thousand five hundred fifty-seven (79,557) shares with a par value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955).

2. To increase the share capital by an amount of fifty-two million five hundred eighty-two thousand fifteen point nine zero five Norway Krone (NOK 52,582,015.905) so as to raise it from its present amount of fifteen million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-two point nine three five Norway Krone (NOK 15,828,262.935) to sixty-eight million four hundred ten thousand two hundred seventy-eight point eight four Norway Krone (NOK 68,410,278.84).

3. To issue two hundred sixty-four thousand two hundred ninety-one (264,291) new shares with a par value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955) each, to be fully paid up, together with a total share premium of four billion seven hundred fifty-five million eight hundred thirty-seven thousand one hundred sixty-eight point five nine five Norway Krone (NOK 4,755,837,168.595), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4. To accept subscription for these new shares to be fully paid up together with a share premium by AB GRUNDS-TENEN 107489 (ENIRO HOLDING AB) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of ENIRO HOLDING AB.

5. To increase the share capital by an amount of three hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-one point one six Norway Krone (NOK 359,321.16) so as to raise it from its amount of sixty-eight million four hundred ten thousand two hundred seventy-eight point eight four Norway Krone (NOK 68,410,278.84) to sixty-eight million seven hundred sixty-nine thousand six hundred Norway Krone (NOK 68,769,600.-) by increase of the nominal value of shares from their current nominal value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955) to two hundred Norway Krone (NOK 200.-) by incorporation of part of the share premium.

6. To amend article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above items.

7. Miscellaneous.

Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to convert the existing share capital of one million nine hundred eighty-eight thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1,988,925.-) into Norway Krone at the Euro/Norway Krone conversion rate as at 13 December 2005 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to seven point nine five eight two Norway Krone (NOK 7.9582) - so that the subscribed capital after conversion is set at fifteen million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-two point nine three five Norway Krone (NOK 15,828,262.935), represented by seventy-nine thousand five hundred fifty-seven (79,557) shares with a par value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955).

Second resolution

The single shareholder resolves to increase the share capital by an amount of fifty-two million five hundred eighty-two thousand fifteen point nine zero five Norway Krone (NOK 52,582,015.905) so as to raise it from its present amount

of fifteen million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-two point nine three five Norway Krone (NOK 15,828,262.935) to sixty-eight million four hundred ten thousand two hundred seventy-eight point eight four Norway Krone (NOK 68,410,278.84).

Third resolution

The single shareholder resolves to issue two hundred sixty-four thousand two hundred ninety-one (264,291) new shares with a par value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955) each, to be fully paid up, together with a total share premium of four billion seven hundred fifty-five million eight hundred thirty-seven thousand one hundred sixty-eight point five nine five Norway Krone (NOK 4,755,837,168.595), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, AB GRUNDSTENEN 107489, to be renamed ENIRO HOLDING AB, a private company limited by shares governed by the laws of Sweden, having its registered office at Gustav III:s Boulevard 40, SE-169 87 Stockholm, Sweden, registration number 556688-5645 (the «Subscriber») hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2005, declares to subscribe for two hundred sixty-four thousand two hundred ninety-one (264,291) new shares with a par value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955) per share, and to fully pay up each of such new share, together with a share premium in a total amount of four billion seven hundred fifty-five million eight hundred thirty-seven thousand one hundred sixty-eight point five nine five Norway Krone (NOK 4,755,837,168.595) by a contribution in kind to the Company consisting of all the assets and liabilities of the Subscriber without exception as set out in a pro forma balance sheet of the Subscriber of December 14, 2005, (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities so contributed represent a net contribution in an aggregate amount of four billion eight hundred eight million four hundred nineteen thousand one hundred eighty-four point five Norway Krone (NOK 4,808,419,184.5).

The Subscriber declared that the Assets and Liabilities contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

The Subscriber further declared that the value of the contribution has been certified by a valuation report issued on December 14, 2005, signed by Mr Joachim Jaginder, in his capacity as manager of the Company, which valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the above referred to subscription and payment and to allot the newly issued shares to the Subscriber.

Fifth resolution

The shareholders resolve to increase the share capital by an amount of three hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-one point one six Norway Krone (NOK 359,321.16) so as to raise it from its amount of sixty-eight million four hundred ten thousand two hundred seventy-eight point eight four Norway Krone (NOK 68,410,278.84) to sixty-eight million seven hundred sixty-nine thousand six hundred Norway Krone (NOK 68,769,600.-) by increase of the nominal value of shares from their current nominal value of one hundred ninety-eight point nine five five Norway Krone (NOK 198.955) to two hundred Norway Krone (NOK 200.-) by incorporation of part of the share premium.

Sixth resolution

The shareholders resolve to amend article 7 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and resolved that article 7 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at sixty-eight million seven hundred sixty-nine thousand six hundred Norway Krone (NOK 68,769,600.-) divided into three hundred forty-three thousand eight hundred forty-eight (343,848) shares of two hundred Norway Krone (NOK 200.-) each.»

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Costs and expenses

Insofar as the contribution in kind to the Company results in AB GRUNDSTENEN 107489, to be renamed ENIRO HOLDING AB, prenamed, a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENIRO AB, une société régie par les lois de Suède, ayant son siège social à Gustav III:s Boulevard 40, SE-169 87 Stockholm, Suède, immatriculée au numéro 556588-0936,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 décembre 2005.

I. La précitée procuration restera annexée aux présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, au numéro B 100.546, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juin 2004, au numéro 652 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 le 30 septembre 2005.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, ayant reconnu être parfaitement au courant des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social existant d'un million neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 1.988.925,-) en couronnes norvégiennes au taux de conversion euros/couronne norvégienne du 13 décembre 2005 - un euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule neuf cinq huit deux couronnes norvégiennes (NOK 7,9582) - de telle sorte que le capital social souscrit après conversion soit fixé à quinze millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux virgule neuf trois cinq couronnes norvégiennes (NOK 15.828.262,935), représenté par soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante-sept (79.557) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf cinq cinq couronnes norvégiennes (NOK 198,955).

2. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quinze virgule neuf zéro cinq couronnes norvégiennes (NOK 52.582.015,905) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux virgule neuf trois cinq couronnes norvégiennes (NOK 15.828.262,935) à un montant de soixante-huit millions quatre cent dix mille deux cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre couronnes norvégiennes (NOK 68.410.278,84).

3. Emission de deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze (264.291) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf cinq cinq couronnes norvégiennes (NOK 198,955) chacune, devant être entièrement libérées, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre milliards sept cent cinquante-cinq millions huit cent trente-sept mille cent soixante-huit virgule cinq neuf cinq couronnes norvégiennes (NOK 4.755.837.168,595), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit au versement de dividendes à partir du jour où l'assemblée générale extraordinaire des associés décidera sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et de leur libération intégrale, avec paiement d'une prime d'émission par AB GRUNDSTENEN 107489 (ENIRO HOLDING AB) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'intégralité de l'actif et du passif de ENIRO HOLDING AB.

5. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent cinquante-neuf mille trois cent vingt et un virgule seize couronnes norvégiennes (NOK 359.321,16) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit millions quatre cent dix mille deux cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre couronnes norvégiennes (NOK 68.410.278,84) à un montant de soixante-huit millions sept cent soixante-neuf mille six cents couronnes norvégiennes (NOK 68.769.600,-) par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

6. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus.

7. Divers.

Requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social existant d'un million neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 1.988.925,-) en couronnes norvégiennes au taux de conversion euros/couronnes norvégiennes du 13 décembre 2005 - un euro (EUR 1,-) est équivalent à sept virgule neuf cinq huit deux couronnes norvégiennes (NOK 7,9582) - de telle sorte que le capital social souscrit après conversion soit fixé à quinze millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux virgule neuf trois cinq couronnes norvégiennes (NOK 15.828.262,935), représenté par soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante-sept (79.557) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf cinq cinq couronnes norvégiennes (NOK 198,955).

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quinze virgule neuf zéro cinq couronnes norvégiennes (NOK 52.582.015,905) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux virgule neuf trois cinq couronnes norvégiennes (NOK 15.828.262,935) à un montant de soixante-huit millions quatre cent dix mille deux cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre couronnes norvégiennes (NOK 68.410.278,84).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze (264.291) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf cinq cinq couronnes norvégiennes (NOK 198,955) chacune, devant être entièrement libérées, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre milliards sept cent cinquante-cinq millions huit cent trente-sept mille cent soixante-huit virgule cinq neuf cinq couronnes norvégiennes (NOK 4.755.837.168,595), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit au versement de dividendes à partir du jour où l'assemblée générale extraordinaire des associés décidera sur l'augmentation de capital proposée.

Quatrième résolution

Souscription - Libération

Ensuite, AB GRUNDSTENEN 107489, devant être renommée ENIRO HOLDING AB, une société régie par les lois de Suède, ayant son siège social à Gustav III:s Boulevard 40, SE-169 87 Stockholm, Suède, immatriculée au numéro 56688-5645 («l'Apporteur») représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 décembre 2005, déclare souscrire pour deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze (264.291) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf cinq cinq couronnes norvégiennes (NOK 198,955) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de quatre milliards sept cent cinquante-cinq millions huit cent trente-sept mille cent soixante-huit virgule cinq neuf cinq couronnes norvégiennes (NOK 4.755.837.168,595) par un apport en nature à la Société consistant en l'intégralité de l'actif et du passif de l'Apporteur sans exception telle qu'établie dans le bilan pro forma de l'Apporteur du 14 décembre 2005, («l'Intégralité de l'Actif et du Passif»).

L'Intégralité de l'Actif et du Passif ainsi apportée représente un apport net d'un montant total de quatre milliards huit cent huit millions quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-quatre virgule cinq couronnes norvégiennes (NOK 4.808.419.184,5).

L'Apporteur a déclaré que l'Intégralité de l'Actif et du Passif apportée en nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à leur libre transfert à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Intégralité de l'Actif et du Passif à la Société.

La preuve de la propriété de l'Intégralité de l'Actif et du Passif par l'Apporteur a été rapportée au notaire soussigné.

L'Apporteur a encore déclaré que la valeur de l'apport a été certifiée par un rapport d'évaluation remis le 14 décembre 2005, signé par Monsieur Joachim Jaginder, en sa qualité de gérant de la Société, et lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'Apporteur.

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante-neuf mille trois cent vingt et un virgule seize couronnes norvégiennes (NOK 359.321,16) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit millions quatre cent dix mille deux cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre couronnes norvégiennes (NOK 68.410.278,84) à un montant de soixante-huit millions sept cent soixante-neuf mille six cents couronnes norvégiennes (NOK 68.769.600,-) par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions ci-dessus et ont décidé que l'article 7 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-huit millions sept cent soixante-neuf mille six cents couronnes norvégiennes (NOK 68.769.600,-) divisé en trois cent quarante-trois mille huit cent quarante-huit (343.848) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents couronnes norvégiennes (NOK 200,-) chacune.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées pour chaque part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut notamment être utilisé pour effectuer le paiement de parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Frais et dépenses

Dans la mesure où l'apport en nature par AB GRUNDSTENEN 107489, devant être renommée ENIRO HOLDING AB, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, résulte dans le transfert de l'intégralité de son actif et de son passif à la Société, une société ayant elle aussi son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

G. Lecuit.

(002481/220/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

FINDEXA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.988.925,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

G. Lecuit.

(002483.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ANDIMAHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 57.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112370.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

M.M. MODEL MOVEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112372.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HADAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 28.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(112423.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TELEMAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.544.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 30 janvier 2001 entre:

Société domiciliée:

TELEMAT S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 67.544,

et

Domiciliaire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 19 décembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112371.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 103.425.

Le bilan pour la période au 30 septembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112374.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ESINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 83.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112376.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BERLAGE FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 111.873.

Suite à la notification de la cession de 245 parts sociales effectuée en date du 1^{er} décembre 2005 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., à la société PREBLI FINANCE CORPORATION, le capital de la société BERLAGE FINANCE, Société à responsabilité limitée, est désormais détenue comme suit:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A.	255 parts sociales
PREBLI FINANCE CORPORATION	245 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112493.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 113.037.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. ITALFARMACO HOLDING, S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-20135 Milan, Viale Lazio 21, ici représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 2005,

2. Monsieur Antonio Ventura, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Viale Carlo Cattaneo 1-3,

ici représenté par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 décembre 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à douze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 12.897.000,-), divisé en douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (12.897) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui suit immédiatement la constitution de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ITALFARMACO HOLDING, S.p.A., prénommée, douze mille huit cent quatre-vingt-seize actions	12.896
2. Monsieur Antonio Ventura, prénommé, une action	1
Total: douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept actions	12.897

Les douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (12.897) actions ont été libérées comme suit:

a) l'action souscrite par Monsieur Antonio Ventura, prénommé, par un versement en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire,

b) les douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) actions souscrites par la société ITALFARMACO HOLDING, S.p.A., prénommée, par l'apport en nature de onze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-cinq (11.699.155) actions (sur un total de treize millions d'actions existantes) sans désignation de valeur nominale de la société de droit italien ITALFARMACO, S.p.A., avec siège social à I-20135 Milan, Viale Lazio 21.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7268 Bèrelange, 23, cité Aline Mayrisch, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre (12.896 actions) et à la valeur nominale des actions (EUR 1.000,- chacune) à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Les comparants requièrent l'exemption du droit d'apport concernant l'apport en nature en vertu de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Antonio Ventura, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Viale Carlo Cattaneo 1-3,

b) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Antonio Ventura, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 12, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

E. Schlessler.

(002523.3/227/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 101.878.

Le bilan pour la période du 11 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112377.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 48.665.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
qui s'est tenue au siège social de la société en date du 22 septembre 2005 à 11 heures
Première résolution*

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs tel que stipulé à l'article 9 des statuts, la co-signature de Monsieur S. Iannello est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur S. Iannello est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 6 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112382.3/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.320.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the second day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Francis Zéler, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

by virtue of a proxy under private seal dated November 2, 2005, which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to act:

1. The appearing party is currently the sole associate of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscribed in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 84.320, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on October 15, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 351 of March 4, 2002.

2. The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

4. The appearing party, as the sole associate of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

5. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

6. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole associate, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

7. The appearing party, sole associate of the Company, wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for their mandates as of today.

8. The accounting books and corporate documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

On the basis of these facts and declaration, the notary states the dissolution of ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «la Comparante»), ici représentée par Monsieur Francis Zéler, employé, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 novembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée ayant la dénomination de ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 84.320, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 351 du 4 mars 2002.

2. La Société a actuellement un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. La comparante est actuellement unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

4. La comparante, en qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

5. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé.

6. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Les documents comptables et juridiques et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq ans au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Sur base de ces faits et déclaration, le notaire acte la dissolution de ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à.r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Zéler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2005, vol. 433, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002497.3/242/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

AB PRO DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.728.

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Binck, informaticien, demeurant à Heisdorf;

2. Monsieur Phil Boland, informaticien, demeurant à Niederaanven;

3. Monsieur Koen Anseeuw, consultant, demeurant à Waltzing (B);

4. Monsieur Don Callow, consultant, demeurant à Hampshire (UK); ici représenté par Monsieur Koen Anseeuw, consultant, demeurant à Waltzing (B), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 8 décembre 2005, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée AB PRO DATA, S.à r.l., ayant son siège social à L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.728, constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 19 août 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 4 juin 2004, lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Correction de la valeur d'une part à EUR 24,985836 (arrondi à EUR 24,99) et ajustement des parts des associés.

2.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 3.597,960384 (arrondi à EUR 3.598,56) pour le porter de son montant actuel de EUR 26.460,- à EUR 30.057,960384 (arrondi à EUR 30.058,56) par l'émission de 144 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,985836 (arrondi à EUR 24,99).

3.- Cession de parts sociales entre associés.

4.- Changement du siège social à European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter la valeur nominale d'une part à vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24,99) chacune et d'échanger les vingt-six mille quatre cent soixante (26.460) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune contre mille cinquante-neuf (1.059) parts sociales nouvelles de vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24,99) chacune.

Les parts des associés sont réparties comme suit:

- Monsieur Marc Binck: quatre cent quarante-six parts sociales.	446 parts
- Monsieur Phil Boland: quatre cent quarante-six parts sociales.	446 parts
- Monsieur Don Callow: neuf parts sociales	9 parts
- Monsieur Koen Anseeuw: cent cinquante-huit parts sociales	158 parts
Total: mille cinquante-neuf parts sociales	1.059 parts

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille six cent deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 3.602,97) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille quatre cent soixante euros (EUR 26.460,-) à trente mille soixante-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 30.062,97) par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles.

Souscription et libération

Les cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles sont souscrites ainsi qu'il suit:

1.- Monsieur Koen Anseeuw, préqualifié, souscrit soixante-douze (72) parts sociales, représentant mille huit cent un euros quatre cent quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.801,485) de capital, entièrement libérées par un apport en espèces de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), dont cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit euros cinq cent quinze cents (EUR 148.198,515) sont affectés au compte «prime d'émission» de la Société.

2.- Monsieur Jacques Schroeder, informaticien, demeurant à B-6780 Messancy, 4, rue des Cerisiers, également comparant, souscrit soixante-douze (72) parts sociales, représentant mille huit cent un euros quatre cent quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.801,485) de capital, entièrement libérées par un apport en espèces de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), dont cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit euros cinq cent quinze cents (EUR 148.198,515) sont affectés au compte «prime d'émission» de la Société.

Moyennant ces versements la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Cession de parts

Monsieur Marc Binck et Monsieur Phil Boland déclarent céder chacun en pleine propriété quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24,99) chacune à Monsieur Jacques Schroeder, préqualifié.

L'assemblée générale marque son agrément aux cessions de parts intervenues.

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille soixante-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 30.062,97) représenté par mille deux cent trois (1.203) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24,99) chacune».

Les parts des associés sont détenues comme suit:

- Monsieur Marc Binck: quatre cent trente et une parts sociales.	431 parts
- Monsieur Phil Boland: quatre cent trente et une parts sociales.	431 parts
- Monsieur Don Callow: neuf parts sociales	9 parts
- Monsieur Koen Anseeuw: deux cent trente parts sociales	230 parts
- Monsieur Jacques Schroeder	102 parts

Total: cent deux parts sociales. 1.203 parts»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves à L-2633 Luxembourg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Binck, P. Boland, K. Anseeuw, J. Schroeder, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 63, case 11. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

F. Baden.

(002553.3/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

BACON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112379.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 103.912.

Le bilan pour la période du 5 novembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre au 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112380.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112381.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BUSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 48.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112383.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 1B, Parc d'Activité.
R. C. Luxembourg B 44.983.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre 2005 que:

1. Monsieur Hiroshi Takayama, Vice Président de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière avec effet au 30 novembre 2005;
2. Monsieur Nobutaka Nakazawa, Vice Président de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, est nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 30 novembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Münsbach, le 22 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112995.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

LITTLE MAMI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.943.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112386.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.242.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(112387.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112389.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FINCOPPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(112410.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.
